

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur de lycée,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la promotion des études de santé et de la diffusion d'informations auprès des élèves des établissements du second degré, nous vous confirmons que seuls les représentants de l'Association des Etudiant.e.s en Santé de Grenoble (AESG) sont habilités à intervenir dans vos établissements, à l'exclusion de toute autre structure, ou étudiant, en santé ou non.

Nos UFR sont opposées à toutes les autres interventions, y compris celles susceptibles d'être réalisées par d'autres étudiants en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie en application de l'article L442-11 du code du commerce.

Nous déplorons en effet la présence de nombreuses officines privées, proposant divers services, parfois même au nom de notre établissement, pour accompagner les étudiants en PASS et LAS. Ces démarches sont contraires aux valeurs de service public que nous portons, ni conformes à nos objectifs pédagogiques, et surtout, s'opèrent au détriment des étudiants.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus respectueuses,

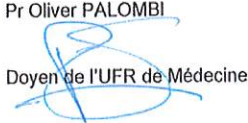
Pr Walid RACHIDI

Doyen de l'UFR de Pharmacie



Pr Oliver PALOMBI

Doyen de l'UFR de Médecine



Liste des étudiants habilités à intervenir dans votre établissement au titre de l'année 2026/2027 :

- Marie BOZON
- Florent RAIDELET
- Cassandra RIOU
- Jean GUIGON
- Elsa FERAY
- Michel GANBAATAR
- Séléna CONTANT
- Eleane CORNUEL
- Livunie KUENTZ
- Alicia PEYRE
- Juliette DALONNEAU
- Illyana FARICELLI
- Claire BESSIN
- Lucile BERTHET
- Charlotte CHAMBEFORT
- Jade-Maël CESARINE
- Victoria BRUN--DUPONT
- Andrew GERGES
- Inès MERLIN
- Ambre DE MAGALHAES
- Amaury TALBOT
- Lilou CHAVEROT